

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 15-06 DU 25 JUIN 2015

relative à l'élection au conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le Comité de bassin

Vu

- L'article R213.33 III du code de l'environnement ;
- Le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 14-21 du 4 décembre 2015 ;
- Le dossier du Comité de bassin du 25 juin 2015 ;

DÉLIBÈRE

Article unique :

Sont élus membres du collège des collectivités du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie :

- M...BOURILLON.....
- M...CHAUVET.....
- M...DESLANDES.....
- M...GUILLAUME.....
- M...JUILLET.....
- M...MOLOSSI.....

La Secrétaire
du Comité de bassin



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Comité de bassin



François SAUVADET